



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DEL_CC_2024_129

- oOo -

Séance du lundi 9 décembre 2024

- oOo -

Nombre de membres : 43			Sur convocation individuelle en date du 26 novembre 2024
Pour	Abstention(s)	Contre	L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre, à 14h30
39	0	0	Le conseil communautaire s'est réuni à la Salle des fêtes du Plan du Castellet, sous la Présidence de Blandine MONIER, la Présidente,
Service instructeur : Pôle Finances et prospective Resp exécution : Camille PELLEGRIN			Sont présents : MONIER Blandine, JOURDAN René, VERDUYN Hélène, ARNAUD Suzanne, BARTHELEMY Philippe, CASTELL René, JOSEPH Jean-Paul, FRIEDLER Edouard, AUBERT Patricia, CANOLLE Muriel, GRANET Jean-Luc, MAZELLA Fanny, PORCU Robert, ALSTERS Daniel, THIBAUX Eliane, SAMAT Andrée, FERRARA Louis, GUIROU Pascale, JOANNON Bruno, MAUBE Yvan, LARLET-LOIR Evelyne, SERGENT Christine, DELEDDA Robert, BONIFAY Corinne, TEYSSIER Jean, NOEL Nathalie, SERRES Danielle, CAULET Laurent, SALLES Michèle, PERRIER Gérard, REYNARD Yves, BOURON Valérie, ROCHETEAU Philippe, MIGLIACCIO Eric, COTTEREAU Roger Sont représentés : DE PERETTI Carole donne procuration à THIBAUX Eliane, GOHARD Chrystelle donne procuration à BARTHELEMY Philippe, CORTY Ludivine donne procuration à FRIEDLER Edouard, BAYLE Marc donne procuration à MONIER Blandine Sont excusés : Sont absents : GARCIA Gilles, DE MARIA Luc, LONG Sophie, GUEREL Emilie Secrétaire de séance : Monsieur René JOURDAN

RAPPORTEUR Madame Blandine MONIER

OBJET Budget annexe de l'assainissement- Budget primitif 2025

Le rapporteur expose qu'après le rapport d'orientation budgétaire délibéré lors du Conseil du 4 novembre 2024, il revient à l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) d'adopter le Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la proposition de Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement de la CASSB telle que présentée dans le projet joint à la présente délibération.

Les différents postes de dépenses et de recettes sont détaillés en section de fonctionnement et en section d'investissement pour un montant total de .

AR Prefecture

Section de fonctionnement :

003-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

Recettes 5 631 000,00 €

Dépenses 5 631 000,00 €

Section d'investissement :

Recettes 6 789 208,00 €

Dépenses 6 789 208,00 €

Soit un total de 12 420 208,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.5216-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 035/2014 en date du 27 novembre 2014, actant la création de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la tenue du Débat d'Orientaion Budgétaire 2025 à la séance du conseil communautaire du 04 novembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation du projet de Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 présenté ce jour au conseil communautaire et joint à la présente délibération, ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le rapporteur propose au Conseil communautaire :

Article 1 : D'approuver les montants définis ci-dessus pour le Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER l'exposé ci-dessus : approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance du conseil communautaire le 9 décembre 2024.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Le

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Blandine MONIER

René JOURDAN,

Secrétaire de séance



AR Prefecture

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2025-2024004-239-00c01e2024/1162-11:06:45

COMMUNAUTÉ D'AGGLO SUD SAINTE BAUME- ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME- 2025- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24830039400108	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SAINT CYR SUR MER

AR Prefecture 083-248300394-20241209 Reçu le 13/12/2024	SERVICE PUBLIC LOCAL
--	-----------------------------

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	40
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	41
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	44
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	45
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

AR Prefecture

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec (2) » sans les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

083-248890394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF

Recu le 13/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 631 000,00	5 631 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 631 000,00	5 631 000,00
AR Prefecture INVESTISSEMENT			
083-248300394-20241209-DEL CC_2024_129-RE Reçu le 13/12/2024		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 789 208,00	6 789 208,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 789 208,00	6 789 208,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 420 208,00	12 420 208,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 234 901,51	0,00	502 500,00	502 500,00	502 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
014	Atténuations de produits	80 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		1 415 001,51	0,00	632 600,00	632 600,00	632 600,00
66	Charges financières	592 097,00	0,00	447 572,00	447 572,00	447 572,00
67	Charges exceptionnelles	45 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 056 098,51	0,00	1 140 172,00	1 140 172,00	1 140 172,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	6 198 668,28		2 290 828,00	2 290 828,00	2 290 828,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 200 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 398 668,28		4 490 828,00	4 490 828,00	4 490 828,00
TOTAL		10 454 766,79	0,00	5 631 000,00	5 631 000,00	5 631 000,00
+ 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						5 631 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000 000,00	0,00	5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 180 000,00	0,00	5 430 000,00	5 430 000,00	5 430 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 181 000,00	0,00	5 431 000,00	5 431 000,00	5 431 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL		5 381 000,00	0,00	5 631 000,00	5 631 000,00	5 631 000,00
+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						5 631 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 290 828,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	645 035,70	0,00	340 000,14	340 000,14	340 000,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	645 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement	4 804 844,84	0,00	4 228 000,00	4 228 000,00	4 228 000,00
	Total des dépenses d'équipement	6 354 880,54	0,00	4 768 000,14	4 768 000,14	4 768 000,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 843 787,74	0,00	1 771 207,86	1 771 207,86	1 771 207,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 843 787,74	0,00	1 771 207,86	1 771 207,86	1 771 207,86
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 198 668,28	0,00	6 539 208,00	6 539 208,00	6 539 208,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
	TOTAL	8 448 668,28	0,00	6 789 208,00	6 789 208,00	6 789 208,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 789 208,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 248 380,00	2 248 380,00	2 248 380,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	2 248 380,00	2 248 380,00	2 248 380,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	2 925 387,47	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 925 387,47	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 925 387,47	0,00	2 248 380,00	2 248 380,00	2 248 380,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	6 198 668,28		2 290 828,00	2 290 828,00	2 290 828,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 200 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 448 668,28		4 540 828,00	4 540 828,00	4 540 828,00
TOTAL		11 374 055,75	0,00	6 789 208,00	6 789 208,00	6 789 208,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 789 208,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

4 290 828,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) ~~DE 023 = RI 021 + DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 - DE 040 - RE 040.~~

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie a effectué une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A)).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération ~~DE 023 + DE 042 - RE 042~~ ou solde de l'opération ~~RI 021 + RI 040 - DI 040.~~

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL CC 2024-129-BF

Reçu le 13/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	502 500,00		502 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00		100 000,00
014	Atténuations de produits	30 000,00		30 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	447 572,00	0,00	447 572,00
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00	60 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 290 828,00	2 290 828,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 140 172,00	4 490 828,00	5 631 000,00

+

AR - Prefecture		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		=	
0812248300394 - 20241209 - DEL CC 2024 - 129 - BP Retu le 13/12/2024		TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 631 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	200 000,00	200 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 771 207,86	0,00	1 771 207,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 228 000,00		4 228 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	340 000,14	50 000,00	390 000,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 539 208,00	250 000,00	6 789 208,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 789 208,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 200 000,00		5 200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00		180 000,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00		50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	200 000,00	201 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		5 431 000,00	200 000,00	5 631 000,00

+

AR Prefecture	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
083-248300394-20241209-DEL CC 2024 129-BF		
Reçu le 13/12/2024		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 631 000,00

=

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 248 380,00	0,00	2 248 380,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	50 000,00	50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 200 000,00	2 200 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 290 828,00	2 290 828,00
Recettes d'investissement – Total		2 248 380,00	4 540 828,00	6 789 208,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 789 208,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 234 901,51	502 500,00	502 500,00
6064	Fournitures administratives	340,00	204,00	204,00
6068	Autres matières et fournitures	417,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	210 144,51	155 000,00	155 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	10 000,00	9 296,00	9 296,00
61523	Entretien, réparations réseaux	48 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	145 000,00	135 000,00	135 000,00
6226	Honoraires	50 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	80 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	1 000,00	1 000,00
6353	Impôts indirects	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6378	Autres taxes et redevances	660 000,00	190 000,00	190 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
014	Atténuations de produits (7)	80 000,00	30 000,00	30 000,00
706129	Revers redevance modernisat° agence eau	80 000,00	30 000,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	100,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL – DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) 083 - 2483 0039 012 0014 129 - DEL_CC_2024_129 - BF Recu IC 13/12/2024		1 415 001,51	632 600,00	632 600,00
66	Charges financières (b) (8)	592 097,00	447 572,00	447 572,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	551 214,19	467 030,87	467 030,87
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-39 117,60	-42 341,09	-42 341,09
6688	Autre	80 000,41	22 882,22	22 882,22
67	Charges exceptionnelles (c)	45 000,00	60 000,00	60 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 000,00	60 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	4 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	2 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 056 098,51	1 140 172,00	1 140 172,00
023	Virement à la section d'investissement	6 198 668,28	2 290 828,00	2 290 828,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 398 668,28	4 490 828,00	4 490 828,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 398 668,28	4 490 828,00	4 490 828,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 454 766,79	5 631 000,00	5 631 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 631 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	100 034,03
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	142 375,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-42 341,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
70128	Autres taxes et redevances	4 444 000,00	4 801 698,00	4 801 698,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	531 000,00	373 302,00	373 302,00
70613	Participations assainissement collectif	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	180 000,00	180 000,00
741	Primes d'épuration	180 000,00	180 000,00	180 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50 000,00	50 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 180 000,00	5 430 000,00	5 430 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 181 000,00	5 431 000,00	5 431 000,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
777	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 381 000,00	5 631 000,00	5 631 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 631 000,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	260 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	260 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	645 035,70	340 000,14	340 000,14
21532	Réseaux d'assainissement	645 035,70	340 000,14	340 000,14
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	645 000,00	200 000,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	645 000,00	200 000,00	200 000,00
9125	Opération d'équipement n° 9125 (5)	834,00	0,00	0,00
9132	Opération d'équipement n° 9132 (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
9170	Opération d'équipement n° 9170 (5)	20 000,00	0,00	0,00
9501	Opération d'équipement n° 9501 (5)	400 000,00	0,00	0,00
9502	Opération d'équipement n° 9502 (5)	415 000,00	0,00	0,00
9503	Opération d'équipement n° 9503 (5)	780 500,00	1 678 000,00	1 678 000,00
9504	Opération d'équipement n° 9504 (5)	0,00	0,00	0,00
9505	Opération d'équipement n° 9505 (5)	0,00	0,00	0,00
9506	Opération d'équipement n° 9506 (5)	580 000,00	120 000,00	120 000,00
9507	Opération d'équipement n° 9507 (5)	0,00	0,00	0,00
9508	Opération d'équipement n° 9508 (5)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
9509	Opération d'équipement n° 9509 (5)	678 260,84	300 000,00	300 000,00
9510	Opération d'équipement n° 9510 (5)	880 250,00	0,00	0,00
9511	Opération d'équipement n° 9511 (5)	550 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 354 880,54	4 768 000,14	4 768 000,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 843 787,74	1 771 207,86	1 771 207,86
1641	Emprunts en euros	1 843 787,74	1 771 207,86	1 771 207,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 843 787,74	1 771 207,86	1 771 207,86
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 198 668,28	6 539 208,00	6 539 208,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	200 000,00	200 000,00	200 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	200 000,00	9 911,00	9 911,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	2 587,00	2 587,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	187 502,00	187 502,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		250 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 448 668,28	6 789 208,00	6 789 208,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 789 208,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 248 380,00	2 248 380,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 248 380,00	2 248 380,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	2 248 380,00	2 248 380,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 925 387,47	0,00	0,00
1068	Autres réserves	2 925 387,47	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 925 387,47	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 925 387,47	2 248 380,00	2 248 380,00
021	Virement de la section d'exploitation	6 198 668,28	2 290 828,00	2 290 828,00
040	Opérations d'ordre transferts entre sections (6) (7)	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
28031	Frais d'études	174 552,00	145 091,00	145 091,00
28131	Bâtiments	45 436,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 232,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	805 206,00	120 899,00	120 899,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 148 707,00	69 933,00	69 933,00
28154	Matériel industriel	14 051,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	2 460,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	50 907,00	50 907,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	4 141,00	1 810 387,00	1 810 387,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	1 632,00	1 632,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29,00	0,00	0,00
28188	Autres	4 186,00	1 151,00	1 151,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 398 668,28	4 490 828,00	4 490 828,00
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 448 668,28	4 540 828,00	4 540 828,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 374 055,75	6 789 208,00	6 789 208,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 789 208,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9125 (1)
LIBELLE : MOBILIER DE BUREAU ET ASSIMILES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9132 (1)
LIBELLÉ : VEHICULES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-30 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9170 (1)
LIBELLE : AMENAG CENTRE ANCIEN DE SIGNES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	154 510,93	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	154 510,93	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	154 510,93	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9501 (1)
LIBELLE : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DES RESEAUX EU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	447 739,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	447 739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	447 739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9502 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DES POSTES DE RELEVAGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	305 255,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 275,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	82 825,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	219 979,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	187 797,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	32 181,99	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9503 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DES COLLECTEURS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	284 669,54	a 0,00	1 678 000,00	b 1 678 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	151 876,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	151 876,06	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	132 793,48	0,00	1 678 000,00	1 678 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	132 793,48	0,00	1 678 000,00	1 678 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-1 678 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9504 (1)
LIBELLE : RENATURATION DE LA CRIDE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	969 246,92	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	969 246,92	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	969 246,92	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9505 (1)
LIBELLE : REFECTION DU RESEAU DU RABY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	551 158,38	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	551 158,38	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	551 158,38	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9506 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DES EMISSAIRES ET STEP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	447 843,31	a 0,00	120 000,00	b 120 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	373 103,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	373 103,31	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74 740,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	74 740,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-120 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9507 (1)
LIBELLE : RENOUELEMENT REFOULEMENT LA MADRAGUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 595 161,53	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 595 161,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 595 161,53	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9508 (1)
LIBELLE : REHABILITATION EMISSAIRES SECONDAIRES BANDOL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	127 490,00	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	127 490,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	127 490,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-500 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9509 (1)
LIBELLE : TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES QUAI DE GAULLE SANARY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	204 860,22	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	204 860,22	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	204 860,22	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-300 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9510 (1)
LIBELLE : RÉHAB RX DEU - SECTEUR LITTORAL LECQUES - ST CYR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	784 209,26	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	784 209,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	784 209,26	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9511 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT STEP- PARC ACTIVITE DE SIGNES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	46 273,15	a 0,00	1 600 000,00	b 1 600 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	46 273,15	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	46 273,15	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 600 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					31 339 068,20									
1641 Emprunts en euros (total)					31 339 068,20									
00600338607 (ASS.-2019-06)	Crédit Agricole	29/01/2019	29/06/2009	29/06/2010	1 150 000,00	F	FIXE	4,760	4,760		A	P	O	A-1
00600398861 (ASS.-2010-01)	Crédit Agricole	27/04/2010	30/05/2010	30/05/2011	600 000,00	F	FIXE	3,880	3,891		A	P	O	A-1
00600483963 (ASS.-2019-02)	Crédit Agricole	29/09/2010	04/10/2010	04/01/2011	98 000,00	F	FIXE	3,040	3,052		A	P	O	A-1
00600590834 (ASS.-2019-07)	Crédit Agricole	29/01/2019	23/12/2011	23/03/2012	500 000,00	F	FIXE	4,960	5,053		T	P	O	A-1
18187 (ASS.-2019-29)	SOCIETE GENERALE	18/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	440 000,00	V	E3M	2,077	0,646		A	P	O	A-1
A1010207 CONSOLIDATION 1 (ASS.	Caisse d'Epargne	08/10/2010	25/12/2010	25/03/2011	2 000 000,00	F	FIXE	2,920	2,952		T	P	O	A-1
A1010207 CONSOLIDATION 2 (ASS.	Caisse d'Epargne	08/10/2010	25/01/2011	25/04/2011	600 000,00	F	FIXE	2,920	2,953		T	P	O	A-1
A1010207 CONSOLIDATION 3 (ASS.	Caisse d'Epargne	08/10/2010	25/10/2011	25/01/2012	1 070 000,00	F	FIXE	4,640	4,721		T	P	O	A-1
A1012622 (ASS.-2019-34)	Caisse d'Epargne	25/10/2012	25/10/2012	25/01/2013	600 000,00	F	FIXE	5,040	5,174		T	P	O	A-1
A1013135 (ASS.-2019-18)	Caisse d'Epargne	27/03/2013	25/04/2013	25/04/2014	585 040,00	F	FIXE	4,780	4,818		A	P	O	A-1
A1015425 (ASS.-2019-19)	Caisse d'Epargne	16/07/2015	29/07/2015	25/10/2015	929 000,00	F	FIXE	1,540	1,571		T	P	O	A-1
AH0261 (ASS.-2019-11)	Crédit Agricole	07/03/2019	03/12/2008	03/03/2009	300 000,00	F	FIXE	5,940	6,075		T	C	O	A-1
CA00600679460 (ASS.-2019-08)	Crédit Agricole	29/01/2019	28/09/2012	28/01/2013	300 000,00	F	FIXE	5,980	6,117		T	P	O	A-1
CA151307 (ASS.-2019-13)	Crédit Agricole	28/03/2007	12/04/2007	12/07/2007	600 000,00	F	FIXE	4,200	4,266		T	P	O	A-1
CA349854 (ASS.-2019-14)	Crédit Agricole	22/07/2009	24/07/2009	24/10/2009	1 000 000,00	F	FIXE	4,500	4,594		T	P	O	A-1
CDC1213427 (ASS.-2019-15)	Caisse des Dépôts et Consignations	19/01/2012	01/02/2012	01/02/2013	750 000,00	F	FIXE	4,510	4,475		A	P	O	A-1
CEA1010014 (ASS.-2019-16)	Caisse d'Epargne	21/01/2010	25/01/2010	25/01/2011	1 000 000,00	F	FIXE	3,740	3,744		A	P	O	A-1
CEA101011P (ASS.-2019-17)	Caisse d'Epargne	16/04/2010	25/04/2010	25/07/2010	575 000,00	F	FIXE	3,540	3,608		T	P	O	A-1
CEA1012501 (ASS.-2019-05)	Caisse d'Epargne	10/09/2012	02/01/2013	25/01/2014	450 000,00	F	FIXE	5,480	5,492		A	P	O	A-1
CEA1013434 (ASS.-2019-09)	Caisse d'Epargne	18/07/2013	25/10/2013	25/10/2014	640 000,00	F	FIXE	3,940	3,941		A	P	O	A-1
CEARP1397 (ASS.-2019-20)	Caisse d'Epargne	06/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	100 000,00	F	FIXE	4,140	4,159		A	P	O	A-1
CM (ASS.-2019-03)	Crédit Mutuel	29/01/2019	31/10/2017	31/01/2018	200 000,00	F	FIXE	1,400	1,434		T	P	O	A-1
CM (ASS.-2019-04)	Crédit Mutuel	29/01/2019	28/12/2018	31/03/2019	250 000,00	F	FIXE	1,500	1,529		T	C	O	A-1
CM26625402 (ASS.-2019-21)	Crédit Mutuel	07/12/2011	15/01/2012	31/03/2012	1 150 000,00	F	FIXE	4,250	4,355		T	P	O	A-1
CM26625405 (ASS.-2019-22)	Crédit Mutuel	24/02/2012	31/03/2012	30/06/2012	1 000 000,00	F	FIXE	5,000	5,110		T	P	O	A-1
CO6722 (ASS.-2019-23)	CACIB	15/04/2001	15/08/2011	15/05/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,320	4,385		A	P	O	A-1
CP0590/001 (ASS.-2019-36)	CACIB	06/09/2019	31/03/2020	30/06/2020	1 611 255,00	F	FIXE	1,190	1,213		T	P	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de la convention ou du contrat)	AR Prefecture Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
CP0590/003 (EAU-ASS-2019-TI)	CACIB	06/09/2019	31/03/2020	30/06/2020	1 613 263,20	V	E3M	0,930	3,199		T	P	O	A-1	
MIN517333EUR (ASS.-2019-24)	Caisse Française de Financement Local	02/12/2016	03/07/2017	01/08/2018	2 000 000,00	V	E12M	0,620	0,703		A	C	O	A-1	
MON248465EUR (ASS.-2019-25)	Caisse Française de Financement Local	11/06/2007	01/07/2007	01/07/2008	600 000,00	F	FIXE	4,540	4,630		A	P	O	A-1	
MON258629EUR (ASS.-2019-26)	Caisse Française de Financement Local	28/04/2008	01/05/2008	01/11/2008	300 000,00	F	FIXE	4,690	4,746		S	P	O	A-1	
MON268977EUR (ASS.-2019-27)	Caisse Française de Financement Local	16/04/2010	01/05/2010	01/08/2010	425 000,00	F	FIXE	2,520	2,554		T	P	O	A-1	
MON270384EUR (ASS.-2019-30)	Caisse Française de Financement Local	09/07/2010	04/08/2010	01/12/2010	680 000,00	F	FIXE	2,820	2,850		T	P	O	A-1	
MON510666EUR (ASS.-2019-28)	Caisse Française de Financement Local	19/05/2016	22/06/2016	01/07/2017	2 000 000,00	V	E12M	1,577	0,946		A	C	O	A-1	
MON530714EUR (ASS.-2019-35)	Caisse Française de Financement Local	30/07/2019	05/09/2019	01/01/2020	3 222 510,00	F	FIXE	1,200	1,218		T	P	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										

Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de l'emprunt et le nom de l'organisme prêteur ou chef de file)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
AR Prefecture	1083-248306394-20241209-DEL-CC-2024_129-BF	Reçu le 13/12/2024 de file													
Total général					31 339 068,20										

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		14 713 703,08					1 771 207,86	467 030,87	0,00	100 034,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 713 703,08					1 771 207,86	467 030,87	0,00	100 034,03
00600338607 (ASS.-2019-06)	N	0,00	A-1	394 040,74	4,49	F	FIXE	4,760	71 654,14	18 756,34	0,00	7 819,95
00600398861 (ASS.-2010-01)	N	0,00	A-1	229 880,12	5,41	F	FIXE	3,880	34 761,85	8 919,35	0,00	4 480,13
00600483963 (ASS.-2019-02)	N	0,00	A-1	34 976,97	5,01	F	FIXE	3,040	5 401,93	1 063,30	0,00	891,65
00600590834 (ASS.-2019-07)	N	0,00	A-1	315 164,44	11,98	F	FIXE	4,960	19 739,67	15 268,77	0,00	366,33
18187 (ASS.-2019-29)	N	0,00	A-1	178 933,21	5,00	V	E3M	3,484	30 500,32	5 470,47	0,00	10,20
A1010207 CONSOLIDATION 1 (ASS.	N	0,00	A-1	726 173,10	5,98	F	FIXE	2,920	112 399,58	19 980,94	0,00	348,45
A1010207 CONSOLIDATION 2 (ASS.	N	0,00	A-1	226 129,71	6,07	F	FIXE	2,920	33 475,50	6 238,66	0,00	1 039,56
A1010207 CONSOLIDATION 3 (ASS.	N	0,00	A-1	490 083,10	6,82	F	FIXE	4,640	60 704,21	21 693,75	0,00	3 681,46
A1012622 (ASS.-2019-34)	N	0,00	A-1	313 050,57	7,82	F	FIXE	5,040	32 624,09	15 167,59	0,00	2 611,62
A1013135 (ASS.-2019-18)	N	0,00	A-1	286 923,11	6,32	F	FIXE	4,780	35 476,48	13 714,92	0,00	8 265,23
A1015425 (ASS.-2019-19)	N	0,00	A-1	534 628,96	10,57	F	FIXE	1,540	46 090,64	7 967,96	0,00	1 390,23
AH0261 (ASS.-2019-11)	N	0,00	A-1	108 000,00	8,92	F	FIXE	5,940	12 000,00	6 147,90	0,00	459,36
CA00600679460 (ASS.-2019-08)	N	0,00	A-1	208 629,90	12,83	F	FIXE	5,980	10 967,44	12 233,16	0,00	2 087,83
CA151307 (ASS.-2019-13)	N	0,00	A-1	105 066,68	2,28	F	FIXE	4,200	40 714,84	3 777,12	0,00	594,96
CA349854 (ASS.-2019-14)	N	0,00	A-1	323 792,97	4,56	F	FIXE	4,500	62 568,23	13 524,69	0,00	2 204,05
CDC1213427 (ASS.-2019-15)	N	0,00	A-1	192 070,66	2,08	F	FIXE	4,510	61 221,00	8 662,39	0,00	5 400,13
CEA1010014 (ASS.-2019-16)	N	0,00	A-1	85 129,70	0,07	F	FIXE	3,740	85 129,70	3 183,85	0,00	0,00
CEA101011P (ASS.-2019-17)	N	0,00	A-1	24 461,36	0,32	F	FIXE	3,540	24 461,36	325,20	0,00	0,00
CEA1012501 (ASS.-2019-05)	N	0,00	A-1	261 585,82	8,07	F	FIXE	5,480	23 258,34	14 334,90	0,00	12 201,55
CEA1013434 (ASS.-2019-09)	N	0,00	A-1	208 363,98	3,82	F	FIXE	3,940	49 111,53	8 209,54	0,00	1 168,96
CEARP1397 (ASS.-2019-20)	N	0,00	A-1	14 022,71	1,82	F	FIXE	4,140	6 869,14	580,54	0,00	55,18
CM (ASS.-2019-03)	N	0,00	A-1	136 260,69	12,83	F	FIXE	1,400	9 625,38	1 857,26	0,00	298,65
CM (ASS.-2019-04)	N	0,00	A-1	175 000,00	14,00	F	FIXE	1,500	12 500,00	2 554,68	0,00	6,73
CM26625402 (ASS.-2019-21)	N	0,00	A-1	198 542,59	2,00	F	FIXE	4,250	97 173,39	6 903,01	0,00	11,97
CM26625405 (ASS.-2019-22)	N	0,00	A-1	201 318,58	2,25	F	FIXE	5,000	86 702,65	8 457,07	0,00	15,92

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2025

AR 083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF Reçu le 13/12/2024 (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Nature de la couverture ?	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
	O/N (10)											
CO6722 (ASS.-2019-23)	N	0,00	A-1	349 920,00	1,37	F	FIXE	4,320	171 060,00	15 326,50	0,00	4 958,00
CP0590/001 (ASS.-2019-36)	N	0,00	A-1	1 349 756,00	20,25	F	FIXE	1,190	57 492,00	16 023,63	0,00	42,72
CP0590/003 (EAU-ASS-2019-TI)	N	0,00	A-1	1 434 596,54	20,25	V	E3M	4,261	43 648,91	56 597,38	0,00	128,50
MIN517333EUR (ASS.-2019-24)	N	0,00	A-1	1 300 000,00	12,58	V	E12M	4,026	100 000,00	53 064,92	0,00	12 854,13
MON248465EUR (ASS.-2019-25)	N	0,00	A-1	127 141,89	2,50	F	FIXE	4,540	40 513,45	5 852,41	0,00	2 010,17
MON258629EUR (ASS.-2019-26)	N	0,00	A-1	74 351,34	3,33	F	FIXE	4,690	20 027,06	3 254,98	0,00	429,33
MON268977EUR (ASS.-2019-27)	N	0,00	A-1	16 896,70	0,33	F	FIXE	2,520	16 896,70	159,84	0,00	0,00
MON270384EUR (ASS.-2019-30)	N	0,00	A-1	235 978,76	5,67	F	FIXE	2,820	38 349,69	6 251,43	0,00	479,91
MON510666EUR (ASS.-2019-28)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,50	V	E12M	4,455	100 000,00	54 202,50	0,00	16 116,89
MON530714EUR (ASS.-2019-35)	N	0,00	A-1	2 652 832,18	19,75	F	FIXE	1,200	118 088,64	31 303,92	0,00	7 604,23
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 713 703,08					1 771 207,86	467 030,87	0,00	100 034,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L’ENCOURS							A1.4
083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF Reçu le 13/12/2024							
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L’ENCOURS (1)							
Structure		(1) Indices sous-jacents	(2) Indices zone euro	(3) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(4) Ecart d'indices zone euro	(5) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	35	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	14 713 703,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2019-11-04

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX D ASSAINISSEMENT	60	04/11/2019
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	30	04/11/2019
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	20	04/11/2019
L	SERVICES D ASSAINISSEMENT	15	04/11/2019
L	APPAREILS DE LABORATOIRE MATERIEL BUREAU ET OUTILLAGE	10	04/11/2019
	BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	04/11/2019
	ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS VEHICULES	10	04/11/2019
	INSTALLATIONS 20241209-DEL_CC_2024_129-BF	5	04/11/2019
	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	15	04/11/2019
	MATERIEL INFORMATIQUE	5	04/11/2019
L	MOBILIER DE BUREAU	15	04/11/2019
L	ORGANES DE REGULATION	8	04/11/2019
L	POMPES APPAREILS ELECTROMECHANIQUES INSTALLATIONS CHAUFFAGE	15	04/11/2019
L	STATIONS EPURATION/OUVRAGES COURANTS	30	04/11/2019
L	STATIONS EPURATION/OUVRAGES LOURDS	60	04/11/2019
L	FRAIS RELATIFS AUX DOCUMENTS D URBANISME	10	04/11/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Cx dossier n°2023-07	0,00	08/04/2024	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Dépréciations (2)	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Provision pour dépréciation	0,00	08/04/2024	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

- 083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Recu le 13/12/2024
- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 971 207,86	1 971 207,86
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 490 828,00	4 490 828,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 519 620,14	2 519 620,14

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 971 207,86	I 1 971 207,86
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 771 207,86	1 771 207,86
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 771 207,86	1 771 207,86
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	200 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	200 000,00	200 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 490 828,00	III 4 490 828,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 490 828,00	4 490 828,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	145 091,00	145 091,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	120 899,00	120 899,00
28153	Installations à caractère spécifique	69 933,00	69 933,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	50 907,00	50 907,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 810 387,00	1 810 387,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 632,00	1 632,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28188	Autres	1 151,00	1 151,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 290 828,00	2 290 828,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP013-2023/2023 AMENAGEMENT STEP- PARC ACTIVITE SIGNES	2 450 000,00	-300 000,00	2 150 000,00	550 000,00	1 600 000,00	0,00
AP005-2023/2023 REHABILITATION EMISSAIRES SECONDAIRES BANDOL	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	192 770,00	500 000,00	2 807 230,00
AP012-2023/2023 RÉHAB RX DEU - SECTEUR LITTORAL	930 250,00	0,00	930 250,00	930 250,00	0,00	0,00
LECQUES - S CYR	AR Prefecture			850 000,00	300 000,00	0,00
AP009-2023/2023 TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES QUAI DE GAULLE SANARY	850 000,00	300 000,00	1 150 000,00			

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 JOURDAN René		
02 VERDUMN Hélène		
03 ARNAUD Suzanne		
04 BARTHELEMY Philippe		
05 CASTELL René		
06 JOSEPH Jean-Paul		
07 FRIEDLER Edouard		
08 AUBERT Patricia		
09 ALSTERS Daniel		
10 CANOLLE Muriel		
11 GRANET Jean-Luc		
12 MAZELLA Fanny		
13 PORCU Robert		
14 DE PERETTI Carole		
15 THIBAUX Eliane		
16 MIGLIACCIO Eric		
17 DE MARIA Luc		
18 COTTEREAU Roger		
19 GARCIA Gilles		
20 SAMAT Andrée		
21 FERRARA Louis		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

22 GUIROU Pascale	
23 JOANNON Bruno	
24 GOHARD Chrystelle	
25 MAUBE Yvan	
26 LARLET-LOIR Evelyne	
27 DELEDDA Robert	
28 SERGENT Christine	
29 BONIFAY Corinne	
30 TEYSSIER Jean	
31 NOEL Nathalie	
32 LONG Sophie	
33 SERRES Danielle	
34 CAULET Laurent	
35 CORTY Ludivine	
36 PERRIER Gérard	
37 SALLES Michèle	
38 REYNARD Yves	
39 BOURON Valérie	
40 ROCHETEAU Philippe	
41 GUEREL Emilie	
42 BAYLE Marc	

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

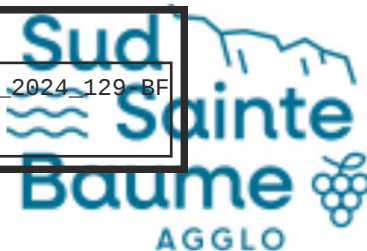
(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Prefecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

DES PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2025

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux élus d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Par cet acte, l'exécutif, à savoir Madame la Présidente, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se distingue par deux sections :

- La section de fonctionnement qui gère les affaires courantes ;
- La section d'investissement qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Pour rappel la CASSB est dotée de 8 budgets pour gérer l'ensemble de ses compétences:

➤ Le budget principal :

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

➤ 7 budgets annexes :

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial

(SPIC) ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence, conformément à l'article L.2221-4 du CGCT.

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF

Reçu le 13/12/2024

- Le budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

- Le budget annexe de l'eau

- Le budget annexe de l'assainissement

- Le budget annexe de l'assainissement non collectif

- Le budget annexe des transports

- Le budget annexe du tourisme

- Le budget annexe gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)

La CASSB travaille ses budgets afin qu'ils s'équilibrent en section de fonctionnement sans affectation du résultat. Cela permet de garantir une gestion saine en anticipant de manière prospective une dégradation de l'épargne de gestion d'un budget par anticipation.

En effet, lorsqu'un budget a besoin de l'affectation des résultats des exercices antérieurs pour s'équilibrer, notamment en fonctionnement, cela signifie que les recettes ne sont pas suffisantes et/ou que les dépenses sont trop élevées. Cette alerte permet à l'exécutif de mener les réflexions nécessaires pour entamer une politique financière corrective.

Le budget 2025 de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) organisé lors du Conseil Communautaire le 04 novembre 2024. Toutefois, deux changements notables doivent être opérés. Le premier concerne la baisse importante de recettes annoncée par la DGFIP le 22 novembre 2024 sur les fractions de TVA reversées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. La seconde porte sur le fait que la révision libre des attributions de compensation n'ayant pas été approuvée par toutes les communes, les recettes d'investissement correspondantes seront inscrites ultérieurement.

Les budgets primitifs étant votés avant le 1^{er} janvier, la première page des maquettes budgétaires informe que le plan de compte 2025 n'est pas encore connu.

Depuis le passage au référentiel M57, certains dysfonctionnements perdurent avec notamment une annexe ne se générant pas correctement (annexe IV-D4.2 budget OM).

Par ailleurs, dans l'attente de la clôture de l'exercice, certaines autorisations doivent être ajustées pour permettre l'inscription de crédits de paiement 2025 et seront réajustées après la clôture de l'exercice 2024.

Ces projets de budgets primitifs sont soumis au vote du conseil communautaire ce 09 décembre 2024. Ils ont été élaborés sans reprise des résultats, l'exercice 2024 n'étant pas clos.

Ils ont été préparés sur la base d'éléments contextuels et structurels contraints, de nouvelles dépenses à prendre en charge et dans l'attente des dispositions de la Loi de Finances pour 2025.

En synthèse, Le montant du budget consolidé de l'EPCI s'élève à plus de 110 millions d'euros :

- 81 M€ en fonctionnement

- 29 M€ en investissement

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

Enfin, ces budgets 2025 se déclinent dans un cadre de gestion serré et prudent.

Les principaux postulats retenus sont les suivants :

- Compte-tenu des annonces du gouvernement pour la participation des collectivités et de leur groupement à l'effort d'économie nationale à hauteur de 5 milliards d'euros, les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ont été élaborés avec prudence et sans revalorisation des bases fiscales dans l'attente du projet de Loi de finances 2025. Par ailleurs, la baisse de fractions de TVA annoncée dès 2024 pour cause de conjoncture défavorable, retire 760 k€ de recettes de fonctionnement au budget principal.
- Dans l'attente de la notification des dotations par la Préfecture, les dotations sont estimées de manière prudente selon la tendance observée.
- Les dépenses de fonctionnement intègrent l'inflation et des nouvelles dépenses liées à la montée en puissance de la CASSB, comme notamment les diagnostics à opérer dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, la mise en œuvre des compétences Habitat et développement économique, des expérimentations en matière de mobilité ou encore le développement de la compétence tourisme.
- Le travail sur le transfert des biens issus du transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines n'ayant pas été fait en son temps, il est encore en cours avec les services du Service de Gestion Comptable. De ce fait les dotations aux amortissements des trois budgets concernés sont estimées à la hausse pour permettre les écritures qui découleraient de la finalisation de ce travail.
- Le travail sur les subventions s'est fortement accentué et de nombreuses demandes sont en cours. Seules les subventions ayant fait l'objet d'une attribution à ce jour et pour lesquelles les dépenses sont prévues, ont été inscrites. Il est à noter que les sources de financement se raréfient et sont aujourd'hui majoritairement conditionnées à la dimension écologique et durable des projets.
- Pour certains budgets, des emprunts prévisionnels sont inscrits mais tous seront étudiés et seront autant que possible revus à la baisse, voire annulés, selon les possibilités résultant de la clôture de l'exercice 2024 et la reprise des excédents lors du vote du budget supplémentaire 2025.

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
 Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 42 142 828,00 €**
- **Investissement : 13 993 801,00 €**
- **Soit un total de : 56 136 629,00 €**

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales ont été estimées sans revalorisation des bases fiscales dans l'attente du projet de Loi de Finances pour 2025 et en intégrant l'annonce de baisse significative du reversement des fractions de TVA.

Les recettes totales se déclinent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2025
013	Atténuation de charges	25 000,00
70	Produits services	230 850,00
73	Impôts et taxes	35 691 684,00
74	Dotations et participations	5 742 252,00
75	Autres produits de gestion courante	276 000,00
Total des recettes de gestion courante		41 965 786,00
76	Produits financiers	17 042,00
77	Produits exceptionnels (hors cession)	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 982 828,00
042	Opé entre sections	160 000,00
Total des recettes d'ordre		160 000,00
TOTAL RECETTES		42 142 828,00

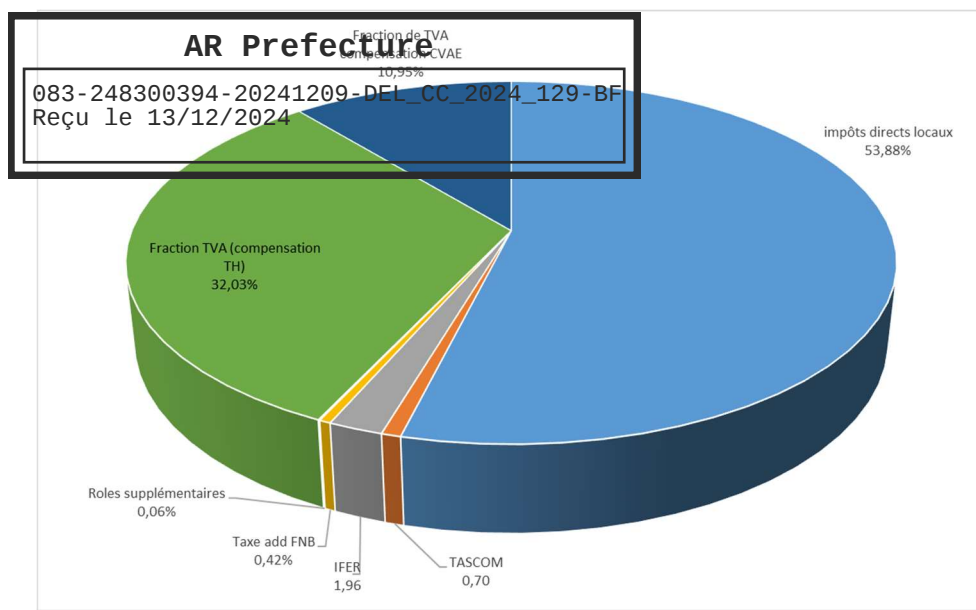
1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent globalement à 41,9 M€.

La fiscalité en pourcentage

La fiscalité directe représente 54 % des recettes totales.

Les fractions de TVA représentent 43 % des recettes totales. Cela signifie que sur près de la moitié de ses recettes, la CASSB est dépendante d'une recette devenue aléatoire pour financer des services publics qui nécessitent à contrario une stabilité financière.



- Fiscalité directe locale

Rappel des taux de la CASSB :

- Taux de TFB à 2%
- Taux de TFNB à 4%
- Taux de THRS à 10 %

A titre d'information, les taux des EPCI voisins en 2024 étaient les suivants :

	TFPB	TFPNB	THRS
Métropole Aix-Marseille	2,59%	2,78%	12,39 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	5%	10,13%	10,11%
CA Provence verte	1,95%	10,69%	8,50%
CC Vallée du Gapeau	3%	4,03%	7,22%

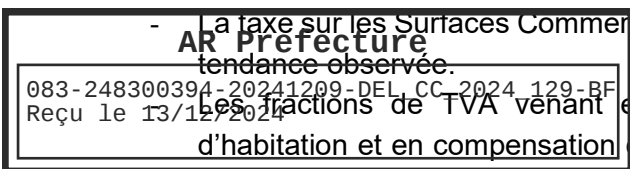
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

Le taux de 25,44 % reste inchangé. A titre d'information, les taux des EPCI voisins sont les suivants :

	CFE
Métropole Aix-Marseille	32,87 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	35,89 %
CA Provence verte	33,68 %
CC Golfe de St Tropez	27,40 %
CC Vallée du Gapeau	31,50 %

- Autres ressources fiscales :

- La taxe sur les Entreprises de Réseau est prévue à l'identique selon la tendance observée pour 701 K€.



- La taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est prévue en baisse selon la tendance observée.

Les fractions de TVA venant en compensation de suppression de la taxe d'habitation et en compensation de la suppression de la CVAE sont prévues en forte baisse à la suite de l'annonce faite par la DGFIP du 22 novembre dernier.

- Dotations :

Les dotations d'intercommunalité, de compensation des EPCI, de compensation de la Taxe Professionnelle et de compensation de la CET sont prévues à la baisse conformément à la tendance observée.

La part en fonctionnement du FCTVA est supprimée conformément aux pistes évoquées dans le cadre de l'effort d'économies demandé aux collectivités.

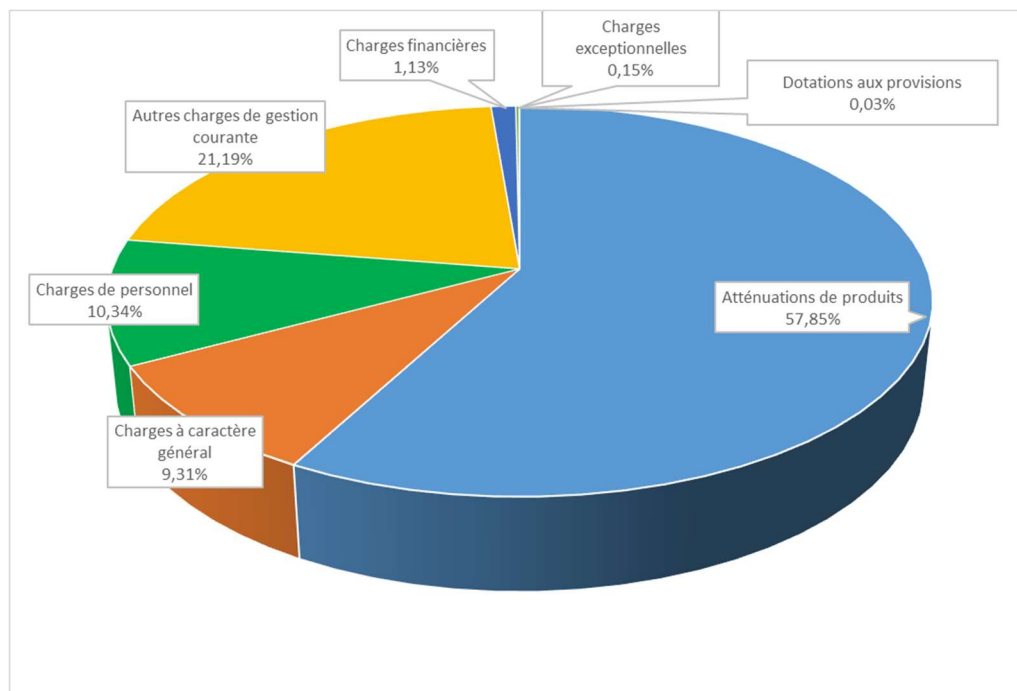
Autres recettes

- Il est inscrit en année pleine le loyer de la caserne de gendarmerie du Beausset pour 267 K€.
- Remboursement par les budgets annexes de la part des agents travaillant sur ces budgets et payés sur le budget principal pour 224 K€.

2. Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses réelles est estimé à 33,7 M€.

La répartition 2025 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :



Le budget primitif 2024 ayant été voté avec reprise des résultats à l'inverse du budget primitif 2025, une comparaison de l'évolution par chapitre n'est pas pertinente. Les dépenses de fonctionnement se déclinent ainsi :

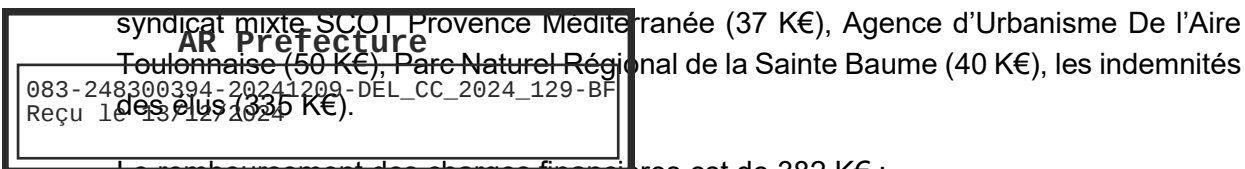
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 141 700,00
012	Charges de personnel	3 489 867,00
014	Atténuations de produits	19 528 970,00
65	Autres charges de gestion courante	7 154 417,00
Total dépenses de gestion courante		33 314 954,00
66	Charges financières	382 330,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 757 284,00
023	Virement à la SI	6 466 432,00
042	Opé entre sections	1 919 112,00
Total des dépenses d'ordre		8 385 544,00
TOTAL DEPENSES		42 142 828,00

Les reversements de fiscalité auprès de l'Etat et les attributions de compensation versées aux communes membres demeurent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent 57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces chiffres montrent la rigidité des dépenses de la CASSB et les marges de manœuvres financières et budgétaires réduites pour l'EPCI, la majorité des dépenses étant obligatoires.

Les principales variations se déclinent comme suit :

- Les charges à caractère général tiennent compte des augmentations liées aux révisions de prix, à l'inflation et au coût de l'énergie, des études liées à la planification territoriale, au Programme d'Actions de Prévention des Inondations, à la mise en œuvre des compétences Habitat et Développement économique et aux besoins de travaux d'entretiens de la voirie communautaire et du réseau pluvial. Également, pour un fonctionnement optimal de la communauté d'agglomération des crédits sont prévus pour une communication renforcée et des assistances sur certains dossiers ;
- L'augmentation des charges de personnel est due essentiellement à l'augmentation de quatre points de la cotisation CNRACL et aux nouveaux recrutements ;
- Le chapitre des atténuations de produits, qui comptabilise les attributions de compensation versées aux communes et les reversements de fiscalité auprès de l'Etat, prend en compte une augmentation du FPIC de 50 k€ dans l'attente des montants notifiés, ainsi qu'une marge de prudence dans le cas où la révision libre des attributions de compensations serait votée. En effet, le principe de révision ayant été approuvé à l'unanimité lors de la réunion de la CLECT du 27/10/2024, mais non encore approuvé par l'ensemble des communes les crédits correspondants sont mis de côté en cas de vote de cette dernière en 2025.
- Le chapitre « Autres charges de gestion courante » est en hausse notamment du fait des subventions d'équilibre versées au budget annexe des transports pour 2,2 M€ et au budget annexe du Tourisme pour 494 K€. Il comptabilise également la contribution au SDIS (3,75 M€) et les participations aux différents organismes de regroupement :



- Le remboursement des charges financières est de 382 K€ ;
- Le chapitre de dépenses exceptionnelles n'enregistre plus que les annulations de titres des années antérieures. Une enveloppe est inscrite par prudence pour 50 K€ ;
- Une provision pour un contentieux est créée à hauteur de 10 K€.
- L'autofinancement prévisionnel dégagé est de 8,2 M€ et comprend le virement à la section d'investissement de 6,5 M€ et le delta des recettes et dépenses relatifs aux dotations aux amortissements de 1,7 M€. Il permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (2,05 M€) et de financer la section d'investissement, en complément des recettes propres.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes propres

- Fonds de Compensation de la TVA prévu à 1,1 M€ ;
- Contrairement à ce qui a été annoncé lors du ROB, et en l'absence du vote de révision libre des attributions de compensation, le montant des Attributions de compensations négatives (versées par les communes membres) est nul. Comme indiqué plus haut, l'ensemble des communes n'a pas approuvé à ce stade la révision libre permettant d'imputer une partie des attributions de compensation en section d'investissement ;
- Reversement par les communes d'une partie de la taxe d'aménagement estimée à 400 K€ ;
- Subventions : 260 K€ sont inscrits selon les attributions reçues pour le centre d'exposition et de promotion touristique d'Evenos, la construction de la gendarmerie du Beausset et les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales à Saint-Cyr, secteur des Lecques ; D'autres demandes de subventions sont en cours mais n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution ;
- Remboursement d'un prêt par le budget OM de 81 K€.

2. Dépenses d'investissement

Les opérations d'équipement et les crédits de paiement des opérations gérées en AP/CP et sous mandat sont inscrits au budget pour un total de 11,5 M€.

Les principales opérations sont les suivantes :

Bâtiments communaux travaux divers	AGGLO	300 000 €
Confortement falaise au dessus de la MTP	AGGLO	230 000 €
Aménagement électroménager	AGGLO	10 000 €
Aménagement extérieur terrasses (mange-debout parcs, tables extérieures..)	AGGLO	5 000 €
Mobilier bureaux (nouveaux arrivants et équipements siège et CTC)	AGGLO	50 000 €
Voirie- Zones de croisement Chemin de Naron	BANDOL	600 000 €
Voirie - Aménagement Chemin Saint Roch (hors élargissement pont SNCF)	SANARY	475 000 €
Voirie - Confortement mur de soutènement ch de la colle	EVENOS	300 000 €
Travaux divers voirie communautaire	AGGLO	300 000 €
Voirie- Aménagement du centre ancien du hameau du Brulat	LE CASTELLET	400 000 €
Giratoire Evenos (délégation de MO) Département	EVENOS	168 000 €
Giratoire Nord du Beausset (délégation de MO) Département	LE BEAUSSET	65 000 €
Matériel informatique et bureautique + licences	TOUTES COMMUNES	150 000 €
Requalification Av de Varsovie ZA de Signes - convention CCI)	ZAE SIGNES	170 000 €
Acquisition véhicules	AGGLO	100 000 €
Piste du Broussan Evenos (hors FEADER)	EVENOS	100 000 €
Travaux PIDAF et Maitrise d'œuvre	AGGLO	310 000 €
Piste U39 mise aux normes ZAE yc m. œuvre	SIGNES	40 000 €
W12 création ZAE yc m. œuvre	CADIERE	20 000 €
W302 : reprofilage piste, citerne, création ZAP yc m. œuvre	CADIERE	145 000 €
V96 : débroussaillage yc m. œuvre	SIGNES	46 000 €
CAMERA LAPI (provisions diverses : renouvellement, extensions	AGGLO	50 000 €
CAMERA LAPI (provisions diverses, raccordements ENEDIS)	AGGLO	20 000 €
Aménagement Chemin de Ronde	EVENOS	100 000 €
Aménagement Centre Ancien (rues Ferrayettes et Estables déjà réalisées passe en 2024 nouvelles impasses)	SIGNES	400 000 €
Aménagement espace public (quai du Cabot, place d'Orgères, place Jean Jaures)	EVENOS	450 000 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	BANDOL	116 897 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	EVENOS	18 914 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	LA CADIERE	19 328 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	LE BEAUSSET	83 043 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	LE CASTELLET	55 314 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	ST CYR	213 323 €
Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	SANARY	232 565 €

Programme annuel renouvellement des réseaux (budget CLECT/an)	SIGNES	33 876 €	
Aménagement Place d'Orgere - réfection réseaux pluviaux	EVENOS	108 000 €	
Gestion des eaux pluviales - chemin de la Garduère	BANDOL	10 000 €	
Amélioration fonctionnement déboucheur quai Côté - exutoires pluviaux	ST CYR	50 000 €	
Recalibrage réseau DN300 rue Schuman + amélioration de l'engouffrement (Schuman/Desmazures)	SANARY	60 000 €	
Opération Schéma directeur EVE-02-BR2 : création d'un bassin de rétention pour résoudre problématique prioritaire chemin des Guis/chemin de Font-Vive	EVENOS	20 000 €	
Opération Schéma directeur BEAU-2 : Chemin des Puechs/avenue de la première armée	LE BEAUSSET	32 450 €	
Opération Schéma directeur BEAU-11 : ajout de grilles dans le centre urbain - pb de ruissellements sur voirie	LE BEAUSSET	35 000 €	
Opération Schéma directeur CAS-02-SCA : création réseau de délestage DN300 sur 45ml depuis RD vers ch Royal	LE CASTELLET	35 000 €	
Opération Schéma directeur CAD-1 : création d'un réseau DN1200 pour protéger la cave coopérative des inondations	LA CADIERE	50 000 €	
Opération Schéma directeur CAD-2 : création de fossés de reprise ch de l'argile, RD87, ch de Cuge Bas	LA CADIERE	30 000 €	
Travaux pluvial - Traverse de la salle	ST CYR	40 000 €	
Opération Schéma directeur SCYR-05-P2 : extension réseau av Général de Gaulle de l'allée des Tourelles à la traverse de la Banette	ST CYR	100 000 €	
Opération Schéma directeur SCYR-08-P2 : création chemin de grilles chemin de la Vieille Bastide	ST CYR	6 000 €	
Opération Schéma directeur SANA-03-P2 : Avenue de la Résistance/Leclerc	SANARY	105 000 €	
Opération Schéma directeur SIG-6-1 : PAPS - création exutoire du fossé avenue de Berlin	ZAE SIGNES	61 000 €	
Opération Schéma directeur SIG-6-2 : PAPS - création exutoire du fossé avenue de Copenhague	ZAE SIGNES	202 000 €	
Fourniture et pose des plaques "Ici commence la Mer"	BANDOL	17 000 €	
Fourniture et pose des plaques "Ici commence la Mer"	ST CYR	17 000 €	
Mission "servitudes" réseaux publics en domaine privé	TOUTES COMMUNES	15 000 €	
Ecoles / colleges du numérique	TOUTES COMMUNES	210 000 €	
Espace Multi Sport	LE CASTELLET	290 000 €	
Réaménagement quartier Portissol	SANARY	260 000 €	
Construction de la Gendarmerie	LE BEAUSSET	100 000 €	
Mise en valeur Musée Tauroentum	ST CYR	80 000 €	
Extension du siège administratif CASSB	AGGLO	263 278 €	
Centre d'exposition et de promotion touristique avec logement (ex Presbytère) y/c sous mdt	CASSB - EVENOS	992 138 €	remboursement Evenos de 436 000 €
Aménagement du Quai de Gaulle et de ses abords - réseau pluvial	SANARY	204 000 €	
Priorité commune - Pluvial allée des pins-avenue du Port - opération schéma directeur SCYR-03-SCB	ST CYR	500 000 €	
Pluvial secteur Gorguette : réhabilitation, restructuration de réseau, création séparateur hydrocarbures	SANARY	315 200 €	
Opération Schéma directeur BAN-11 : recalibrage de réseau, bd de Pierreplane	BANDOL	800 000 €	
Subvention d'équipement à Var THD	AGGLO	70 000 €	
Refonte graphique et fonctionnelle du site internet de l'Agglo	AGGLO	40 000 €	
Etudes pré PIG sur l'ensemble du territoire (pactes territoriaux)	AGGLO	200 000 €	
Four à cade	RIBOUX	50 000 €	
Enveloppes imprévus chapitre 20,21 et 23 hors opérations	TOUTES COMMUNES	445 000 €	
TOTAL		11 590 324 €	

Deux nouvelles opérations pluriannuelles sont créées pour l'exercice 2025 :

1- AP n° 019-2025 : Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales secteur de la Gorguette à Sanary-sur-Mer

AR Préfecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu-AP n° 1020-2025

2- AP n° 1020-2025 : Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales secteur de Pierreplane à Bandol

Dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction du centre d'exposition et de promotion touristique d'Evenos, une opération sous mandat est créée, la commune prenant en charge une partie des dépenses estimée à 436 K€ pour 2025.

Dans l'attente de la clôture de l'exercice, certaines autorisations doivent être ajustées pour permettre l'inscription de crédits de paiement 2025 et seront réajustées après la clôture de l'exercice 2024.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 2,07 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 6,5 M€ provenant de la section de fonctionnement, le FCTVA prévu à hauteur de 1,1 M€, le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement estimé à 400 K€ ainsi que les subventions notifiées pour 260 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 2,9 M€. Celui-ci sera réduit ou annulé selon les résultats de l'exercice 2024, lors du vote du budget supplémentaire 2025.

I- Budget Eau

A compter du 1^{er} janvier 2025, toutes les communes seront gérées en Délégation de Service Public, ce qui a pour conséquence de modifier les grandes masses budgétaires, notamment en dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, le projet présenté ici prend en compte l'augmentation des tarifs votée lors du conseil communautaire du 04 novembre 2024.

Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Exploitation :** **4 594 000,00 €**
- **Investissement :** **3 633 890,00 €**
- **Soit un total de :** **8 227 890,00 €**

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles estimatives de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La vente d'eau aux abonnés : 1,8 M€ ;
- Les taxes et redevances pour un total de : 2,6 M€ ;

Les dépenses réelles se répartissent principalement ainsi :

- Les charges générales sont en forte baisse du fait du changement de mode de gestion et sont prévues à hauteur de 673 K€ ;
- Les charges de personnel sont en baisse pour la même raison. Subsistent le remboursement au budget principal de la part du responsable travaillant sur ce budget et la cotisation CNRAL des agents qui seront détachés pour un total de 120 K€ ;
- Atténuation de charges - versement de redevances agence de l'eau : des crédits sont inscrits par prudence à hauteur de 200 K€, la réforme de l'agence de l'eau étant en cours ;
- Les intérêts de la dette s'élèvent à 240 K€ ;
- Des charges exceptionnelles sont prévues à hauteur de 10 K€ par prudence dans le cadre du changement de mode de gestion ;
- Une provision pour un contentieux est créée à hauteur de 2 K€.

La section d'exploitation ainsi constituée dégage désormais un virement à la section d'investissement de 1,6 M€ pour financer une partie des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,4 M€. Les principales opérations sont les suivantes :

Travaux sur réservoirs	AR Prefecture	TOUTES	250 000,00 €
Suppression branchements plomb	083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF	SANARY	400 000,00 €
Recu le 13/12/2024	Renouvellement conduite AEP Quai De Gaulle	SANARY	300 000,00 €
Renouvellement conduite AEP Quai De Gaulle	Renouvellement conduite AEP Quai De Gaulle	SANARY	300 000,00 €
Réhabilitation "segmentée" des canalisations fuyardes sous l'ancien chemin de Toulon		SANARY	170 000,00 €
Renouvellement canalisations chemin de la Pinède		LE CASTELLET	196 200,00 €
Haut Pays - SD renouvellement 1%		LE BEAUSSET	150 000,00 €
Haut Pays - SD renouvellement 1%		SIGNES	150 000,00 €
Haut Pays - SD renouvellement 1%		EVENOS	150 000,00 €
Haut Pays - SD renouvellement 1%		LE CASTELLET	150 000,00 €
Haut Pays - SD renouvellement 1%		LA CADIERE	150 000,00 €
Schéma directeur renouvellement 1%		BANDOL	100 000,00 €
Schéma directeur renouvellement 1%		SANARY	100 000,00 €
Schéma directeur renouvellement 1%		ST CYR	100 000,00 €
Etude remise en service Puits d'Aran		BANDOL	15 000,00 €
Etude hydrogéologique pour préservation de la ressource		SANARY	25 000,00 €
Travaux divers		AGGLO	42 000,00 €
Mobilier service eau		AGGLO	2 000,00 €
			2 450 200,00 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 973 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 3,2 M€ composé du virement à la section d'investissement de 1,6 M€ et du delta des dotations aux amortissement de 1,6 M€. Le recours à un emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 235 K€. Celui-ci sera réduit ou annulé selon les résultats de l'exercice 2024, lors du vote du budget supplémentaire.

II- Budget de l'Assainissement

Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Exploitation :** 5 631 000,00 €
- **Investissement :** 6 789 208,00 €
- **Soit un total de :** 12 420 208,00 €

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles prévisionnelles de ce budget s'élèvent à 5 ,4 M€ et se déclinent comme suit :

- Autres taxes et redevances à 4,8 M€ ;
- La redevance d'assainissement collectif à 373 K€ ;

- La participation à l'assainissement à 23 K€ ;
 - Prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau à 180 K€ ;
 - Redevance de concession de service public 50 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 140 K€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 502 K€ dont 135 K€ de frais études et recherches, 155 K€ de sous-traitance générale et 190 K€ de reversement des redevances assainissement perçues pour le compte des délégataires ;
- Charges de personnel : 100 K€ afin de procéder au remboursement au budget principal de la part du responsable travaillant sur ce budget ;
- Intérêts de la dette : 447 K€ ;
- Des dépenses exceptionnelles par prudence pour 60 K€.

La section d'exploitation dégage un virement à la section d'investissement de 2,3 M€ pour financer une partie des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 4,7 M€. Les principales opérations sont les suivantes :

Renouvellement du collecteur DN 200 PVC Chemin des Baumes	LA CADIERE	140 000,00 €
Emissaire reconnaissance etat et dossiers adminsitratifs AOT	SANARY	100 000,00 €
Réhabilitation des émissaires secondaires du réseau eaux usées AP/CP	BANDOL	500 000,00 €
STEP de Signes Mise en conformité suite arrêté préfectoral AP/CP	AGGLO	1 600 000,00 €
Aquisition véhicule	AGGLO	30 000,00 €
Diagnostic de vulnérabilité de la station d'épuration	LE CASTELLET	20 000,00 €
Bordure Av Belleue - Grand Vallon - tranchée ouverte	BANDOL	554 600,00 €
Bd Clémenceau - tranchée ouverte	BANDOL	140 000,00 €
Réhabilitation collecteur Quai De Gaulle	BANDOL	299 600,00 €
Brancht Av Bir-Hakeim - tranchée ouverte	SANARY	4 200,00 €
Réhabilitation collecteur Avenue Desmazures	SANARY	300 000,00 €
Quai De Gaulle Sanary solde AP/CP	SANARY	300 000,00 €
Port des Lecques - tranchée ouverte	SAINT CYR	78 000,00 €
Chemin du Bas Gorganon R74-R75 - tranchée ouverte - BEAU 10	LE BEAUSSET	5 600,00 €
Chemin des Guis - reprise en tranchée ouverte (R227-R240)	EVENOS	296 000,00 €
Divers travaux d'urgence	AGGLO	400 000,00 €
		4 768 000,00 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 1,77 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 4,3 M€ composé du virement à la section d'investissement de 2,3 M€ et du delta des dotations aux amortissement de 2 M€. Le recours à un emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 2,2 M€. Celui-ci

sera réduit ou annulé selon les résultats de l'exercice 2024, lors du vote du budget supplémentaire.

AR Préfecture
083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Reçu le 13/12/2024

III- Budget de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 20 681 830,00 €**
- **Investissement : 2 684 191,00 €**
- **Soit un total de : 23 366 021,00 €**

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 20,6 M€. Elles proviennent notamment :

- du produit de la TEOM à hauteur de 19,33 M€, estimé sans revalorisation des bases ;
- du produit de la redevance spéciale de collecte auprès des professionnels estimée à 850 K€.
- de la restitution par le Sittomat de la vente de ferraille et du soutien des éco-organismes estimée à 338 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 19,5 M€.

En plus du coût du service en augmentation compte-tenu des révisions de prix, les charges à caractère générale prennent en compte également de nouvelles dépenses comme notamment :

- La mise en place du service biodéchets pour 300 K€ ;
- Le coût du changement de mode de gestion de la déchetterie de Sanary pour 200 K€ ;
- L'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour 40 K€ ;
- Une étude permettant de définir la mise en place d'une redevance forfaitaire concernant les professionnels collectés aujourd'hui en point d'apport volontaire, pour 40 K€ ;

La section de fonctionnement dégage un virement à la section d'investissement de 640 K€ transféré en section d'investissement pour financer une partie des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,4 M€. Les principales opérations sont les suivantes :

Licences logicielles	AR Prefecture	AGGLO	4 000,00 €
Véhicules et engins spéciaux (packmat)	063-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF	TOUTES	250 000,00 €
Recu le 13/12/2024	Fourniture de containers	TOUTES	250 000,00 €
Amenagements de PAV		TOUTES	150 000,00 €
Aménagement de logettes et abris containers		TOUTES	150 000,00 €
Construction PAV La Bergerie (3 colonnes OM 6 TRI) semi-enterrées	LE CASTELLET		50 000,00 €
PAV Grand Hotel enterré ou autre projet	SAINT CYR		50 000,00 €
Quai wilson : trappe supplémentaire en trappe commerçante	SANARY		10 000,00 €
Conversion de colonnes enterres et ascenseurs (10 colonnes)	TOUTES		50 000,00 €
Abris a containers et bacs pour biodechets (obligation 2024)	TOUTES		260 000,00 €
Réaménagements divers d'abris à containers en ascenseurs	TOUTES		70 000,00 €
Ascenseurs par PAV (La Poste)-1 colonne OM, 1 papier, 1 plastique	SIGNES		40 000,00 €
Ascenseur PAV Sioux Blanc	SIGNES		25 000,00 €
Suppression PAV avenue du Mistral	SIGNES		15 000,00 €
PAV services techniques	LE BEAUSSET		40 000,00 €
Allée de Vence - 1 colonne OM	SAINT CYR		25 000,00 €
Travaux déchèteries	TOUTES		60 000,00 €
Bioseaux	TOUTES		50 000,00 €
Dechetteries - barrierage et camera LAPI	TOUTES		120 000,00 €
Mise au norme du local de la déchetterie	LE BEAUSSET		25 000,00 €
Réaménagement déchèterie de Bandol	BANDOL		600 000,00 €
Aménagement déchetterie alarme + rideau	SIGNES		16 000,00 €
Travaux dans les déchetteries pour mise en conformité	AGGLO		120 000,00 €
Faux plafond du bureau Signes	AGGLO		7 000,00 €
			2 437 000,00 €

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à : 226 K€.

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 1,1 M€ composé du virement à la section d'investissement de 640 K€ et du delta des dotations aux amortissement de 500 K€. Le recours à un emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 1,3 M€. Celui-ci sera réduit ou annulé selon les résultats de l'exercice 2024, lors du vote du budget supplémentaire.

IV- Budget GEMAPI

Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 1 650 100,00 €**
- **Investissement : 512 693,00 €**

• Soit un total de 2 162 793,00 € AR Préfecture 1. Section de fonctionnement 083-248-00000-2024-00000-00000-00000-129-BF Reçu le 13/12/2024 Les recettes réelles de ce budget se déclinent comme suit :
--

- La taxe Gemapi est estimée en année pleine à 1,63 M€, ce qui représente environ 20 euros par habitant (population DGF).
- La compensation versée pour les exonérations en matière de taxe sur le foncier bâti et de contribution foncière des entreprises s'élève à 23 k€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1,41 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 443 K€ notamment pour des prestations d'entretien de curage des cours d'eau et des frais de fonctionnement ;
- Prorata du personnel en charge des questions relatives à la Gemapi : 30 K€ ;
- Il est inscrit par prudence 40 K€ au chapitre 014 en cas de dégrèvement de taxe Gemapi;
- Contributions aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et ses affluents et à celui du Gapeau : 900 K€ ;
- Remboursement des intérêts des emprunts : 42 K€.

La section de fonctionnement dégage un virement à la section d'investissement de 134 K€.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 360 K€ et concernent différents travaux de renaturation des berges (120 K€) et l'étude stratégique dans le cadre de la lutte contre le recul du trait de côte (240 K€).

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 132 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 194 K€ composé du virement à la section d'investissement de 134 K€ et du delta des dotations aux amortissement de 60 K€. Le recours à un emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 235 K€. Celui-ci sera réduit ou annulé selon les résultats de l'exercice 2024, lors du vote du budget supplémentaire.

V- Budget des transports

Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement :** 5 816 142,00 €
- **Investissement :** 1 418 900,00 €
- **Soit un total de** 7 235 042,00 €

AR Prefecture

1- Section de fonctionnement

083-278-2024-129-BF

Reçu le 13/12/2024

Les recettes réelles de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La participation des familles : 200 K€
- Le versement mobilité : 2 100 K€ (Le versement mobilité est au taux maximum).
- La dotation versée par la Région : 1 302 K€
- La subvention du budget principal : 2 209 K€. Devenue aujourd'hui obligatoire, celle-ci permet d'équilibrer la section de fonctionnement et d'inscrire un virement à la section d'investissement. Elle sera versée en fonction des besoins réels du budget annexe.

Les dépenses réelles s'élèvent à 4,4 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (3,9 M€) dont 3,7 M€ pour les transports scolaires et urbains. Il est également prévu des études pour le développement du covoiturage et des expérimentations de lignes nouvelles.
- Charges de personnel : 236 K€ ;
- Autres charges de gestion courante : 227 K€ pour les remboursements concernant la mise en commun du réseau Mistral (68 K€), une participation à l'étude SERM de la Région (20 K€), une participation pour l'incitation au covoiturage (13 K€) et la participation à l'étude du contournement du Beausset (100 K€) ;
- Intérêts de la dette : 8 K€ ;
- Charges exceptionnelles : crédits inscrits par prudence ;

La section d'exploitation dégage ainsi un virement à la section d'investissement de 1,3 M€ pour financer une partie des dépenses d'équipements.

2- Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1,3 M€. Les principales opérations sont les suivantes :

Parking de covoiturage Echangeur autoroutier (foncier)	LE CASTELLET	25 000,00 €
Aire de Covoiturage des Leques - Le Beausset	LE BEAUSSET	340 000,00 €
Aménagement ADAP- Création et modification d'arrêts de bus	AGGLO	75 000,00 €
Arrêt de bus - Chemin du Cas RD559B - Maitre d'ouvrage Département	LE CASTELLET	58 000,00 €
Arrêt de bus -Chemin des Roches carrefour - Maitre d'ouvrage Département	SANARY	10 000,00 €
Arrêt de bus - Entrée Beausset Nord - Maitre d'ouvrage Département	LE BEAUSSET	25 000,00 €
Arrêt de bus - Entrée Evenos Sud - Maitre d'ouvrage Département	EVENOS	33 000,00 €
Suivi exploitation et billettique informatisée pour Transports urbains	AGGLO	30 000,00 €
Equipements réserves transports scolaires	AGGLO	4 000,00 €
Equipements pour Transports urbains	AGGLO	4 000,00 €
Etude signalétique des arrêts bus sur l'ensemble du territoire	AGGLO	25 000,00 €
Parking de co-voiturage	EVENOS	100 000,00 €
AP/CP Etudes schéma directeur cyclable	AGGLO	25 000,00 €
AP/CP Travaux d'aménagement des pistes issus du SDC piste Le Beausset-Plan du Castellet - Bandol	AGGLO	300 000,00 €
AP/CP Travaux d'aménagement des pistes issus du SDC Piste Ste Anne du Castellet - Le Beausset	AGGLO	200 000,00 €
AP/CP Travaux d'aménagement des pistes issus du SDC Piste Evenos- le Beausset	AGGLO	100 000,00 €
		1 354 000,00 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 42 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 1,4 M€ composé du virement à la section d'investissement de 1,3 M€ et du delta des dotations aux amortissement de 83 K€ évitant ainsi le recours à un emprunt.

VI- Budget Tourisme

Le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 520 364,00 €**
- **Investissement : 55 750,00 €**
- **Soit un total de 576 114,00 €**

Le financement de ce budget est assuré à 100% par la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant maximum de 495 K€ en 2025.

Cette somme permettra de payer, outre les dépenses de personnel, les dépenses relatives à la promotion du tourisme sur le territoire avec notamment la création de circuits touristiques, l'élaboration d'un catalogue promotionnel, la création de flyers et la participation au Bol d'or et au Bol d'or vélo.

Cela permettra également le versement de subventions aux associations en ayant fait la demande.

VII- Budget du SPANC AR Préfecture

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Recu le 13/12/2024

Le budget est équilibré budgétairement et arrêté en dépenses et recettes à la somme de **90 000,00 €** en Exploitation.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce budget.

Le financement de ce budget est assuré par la vente des prestations à hauteur de 70 K€ et les aides reçues par l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations des particuliers à hauteur de 20 K€. Ces aides seront reversées aux particuliers.

Enfin, le travail doit se poursuivre pour améliorer l'annualité budgétaire de ce budget.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11-12 ans.

Au 01/01/2025, la capacité de désendettement globale et par budget de la CASSB est la suivante :

DETTE	CRD AU 01/01/2025	EPARGNE BRUTE	CAPACITE DE DESENDETTEMENT
BUDGET PRINCIPAL	24 280 584	7 843 214	3,10
BUDGET EAU	11 579 453	2 948 680	3,93
BUDGET ASSAINISSEMENT	14 713 703	3 843 256	3,83
BUDGET OM	2 163 329	1 093 363	1,98
BUDGET GEMAPI	2 499 954	152 078	16,44
BUDGET TRANSPORTS	668 846	1 388 900	0,48
TOTAL CONSOLIDÉ	57 958 523	17 266 991	3,36

Ce ratio indique que le budget Gemapi doit être sous surveillance. Il conviendra d'étudier son évolution, notamment en compte administratif.

L'EPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, en dehors des intérêts de la dette. Elle est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement et est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

AR Préfecture
 Le taux d'épargne brute, équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. De manière prudentielle, il doit se situer au-dessus de 10 %.

083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF

Recu le 13/12/2024

Le taux d'épargne brute est calculé ici pour les seuls budgets comportant de la dette.

	EPARGNE BRUTE	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EPARGNE BRUTE
BUDGET PRINCIPAL	7 843 214	41 982 828	18,68%
BUDGET EAU	2 948 680	4 434 000	66,50%
BUDGET ASSAINISSEMENT	3 843 256	5 431 000	70,77%
BUDGET OM	1 093 363	20 681 830	5,29%
BUDGET GEMAPI	152 078	1 650 100	9,22%
BUDGET TRANSPORTS	1 386 400	5 814 142	23,89%
TOTAL CONSOLIDÉ	17 266 991	79 991 400	21,59%

La problématique du budget Gemapi se retrouve inévitablement sur ce ratio également, car ce dernier ne génère qu'une faible épargne brute.

Il est à noter que le budget des OM est également à surveiller pour ce ratio.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

AR Prefecture

Nom et prénom du membre élu : 43
 083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
 Nom et prénom du membre élu : 35
 183-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
 Nombre de suffrages exprimés : 39
 VOTES

Pour : 39
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26 novembre 2024



Présenté par Mme la Présidente Blandine MONIER,
 A La Cadière d'Azur, le 09/12/2024,

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire, réunie en session ordinaire
 A La Cadière d'Azur, le 09/12/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire,

01 JOURDAN René	R. Jourdan
02 VERDUYN Hélène	H. Verduyn
03 ARNAUD Suzanne	S. Arnaud
04 BARTHELEMY Philippe	P. Barthélemy
05 CASTELL René	R. Castell
06 JOSEPH Jean-Paul	J. P. Joseph
07 FRIEDLER Edouard	E. Friedler
08 AUBERT Patricia	P. Aubert
09 ALSTERS Daniel	D. Alsters
10 CANOLLE Muriel	M. Canolle
11 GRANET Jean-Luc	J. L. Granet
12 MAZELLA Fanny	F. Mazella
13 PORCU Robert	R. Porcu
14 DE PERETTI Carole	Proclamation à l'Assemblée C. De Peretti
15 THIBAUX Eliane	E. Thibaux
16 MIGLIACCIO Eric	E. Migliaccio
17 DE MARIA Luc	Abst
18 COTTEREAU Roger	7.
19 GARCIA Gilles	Abst
20 SAMAT Andrée	A. Samat

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

21 FERRARA Louis	AR Prefecture	
22 GUILLON Pascale	083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF Recup le 13/12/2024	
23 JOANNON Bruno		
24 GOHARD Chrystelle		Procuration à M. BARTHELEMY
25 MAUBE Yvan		
26 LARLET-LOIR Evelyne		
27 DELEDDA Robert		
28 SERGENT Christine		
29 BONIFAY Corinne		
30 TEYSSIER Jean		
31 NOEL Nathalie		
32 LONG Sophie		Abste
33 SERRES Danielle		
34 CAULET Laurent		
35 CORTY Ludivine		Procuration à M. FRIEDLER
36 PERRIER Gérard		
37 SALLES Michèle		
38 REYNARD Yves		
39 BOURON Valérie		
40 ROCHETEAU Philippe		
41 GUEREL Emilie		Abste
42 BAYLE Marc		Procuration à Mme NORIER

Certifié exécutoire par Mme la Présidente Blandine MONIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A, la Cadière d'Azur, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général....

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Préfecture

Budget annexe de l'assainissement - budget primitif 2025

Identifiant unique de l'acte :	083-248300394-20241209-DEL_CC_2024_129-BF
Numéro d'acte :	DEL_CC_2024_129
Date de décision :	09/12/2024
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte :	ASST budgetpref_20202501_seal.xml
Fichier(s) annexes(s) :	DEL_CC_2024_129_budget_annexe_assainissement_k pdf PJ7-1_ASST BP2025.pdf PJ7-2_Note_presentation_BPrimitifs_2025.pdf PJ7_4_BP_ASSAINT_2025_signatures.pdf
Collectivité émettrice :	CA SUD SAINTE-BAUME
Acte transmis par :	Karine CORNAND
Date d'envoi de l'acte :	13/12/2024 09:15:21
Date de réception de l'AR :	13/12/2024 09:15:58